



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjoint au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAITZ, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, M. André ZIMMER.

Absente excusée :

- Mme Christine SCHREIBER, ayant donné procuration, à Mme Pascale AMANN.,
- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 03.05.2017

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017.
2. Appel à projet Agence de l'Eau Rhin Meuse – Economiser les ressources en eau potables fragiles – Présentation des travaux proposés et lancement de l'opération.
3. Appel à projet Agence de l'Eau Rhin Meuse – Economiser les ressources en eau potables fragiles – Demande de subvention.
4. Mise en place de conteneurs enterrés supplémentaires du Sélect'Om de MOLSHEIM – parking à côté de l'école.
5. Indemnités de fonction des élus.
6. Aménagement de la rue des Templiers – Autorisation à M. le Maire de lancer le marché public relatif à la Maîtrise d'œuvre.
7. Aménagement de la rue des Templiers – Demande de subvention.
8. Convention de partenariat entre la Commune d'OTTROTT et le Comité du Bas-Rhin de la ligue Nationale contre le Cancer – Espace sans tabac.

9. Demande de subvention de l'Association Culturelle et Sportive d'OTTROTT (ACSO) pour l'organisation de la Fête du Village 2017.
10. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : Marché de maîtrise d'œuvre – Changement de dénomination : avenant n° 1 de transfert.
11. Divers – Informations.

N° 7974 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 16 mars 2017 et émerge le registre en conséquence.

N° 7975 - APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE – ECONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES – PRESENTATION DES TRAVAUX PROPOSES ET LANCEMENT DE L'OPERATION.

Le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, adjoint, qui informe les conseillers municipaux des travaux qui pourraient faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appel à projets « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux.

A l'issue de la réalisation de la campagne de détection de fuites en décembre 2016 par la société FAST DETECTION, 2 secteurs ont été identifiés comme prioritaires pour la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue des Templiers à Ottrott (Village) : renouvellement de 340 ml de conduite DN 100 et de 18 branchements (coût de l'opération de 112 000 € HT),
- Rue Birkenfels à Ottrott-Klingenthal : renouvellement de 1 300 ml de conduite DN 125 et de 22 branchements (coût de l'opération de 348 000 € HT).

Ces 2 opérations pourraient être subventionnées au taux maximum suivant :

Remplacement ou rénovation des conduites où les pertes sont les plus importantes	Subvention : 35 % + Avance remboursable : 65 %
--	--

Le démarrage des travaux est prévu en 2017.

Le montant prévisionnel des opérations est estimé à :

- ✓ 112 000,00 € HT pour la rue des Templiers,
- ✓ 348 000 € HT pour la rue Birkenfels.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ADOPTE** les 2 opérations qui feront l'objet d'un dossier de candidature auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appel à projets « Economiser les ressources en eau potable fragiles »,
- **ADOPTE** le montant estimatif de 112 000,00 € HT (rue des Templiers) et de 348 000 € HT (rue Birkenfels),
- **VALIDE** le plan de financement,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 de la Commune,

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux (éléments de mission : AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 7976 - APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE – ECONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES - DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'élaboration de 2 dossiers de candidatures pour la demande de subvention concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux.

Les projets concernés par la Commune d'OTTROTT sont les suivants :

- Rue des Templiers à Ottrott (Village) : renouvellement de 340 ml de conduite DN 100 et de 18 branchements,
- Rue Birkenfels à Ottrott-Klingenthal : renouvellement de 1 300 ml de conduite DN 125 et de 22 branchements.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** les 2 opérations qui feront l'objet d'un dossier de candidature auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appel à projets « Economiser les ressources en eau potable fragiles ».
- **ADOpte** le montant estimatif de 112 000,00 € HT (rue des Templiers) et de 348 000 € HT (rue Birkenfels),
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre les 2 dossiers de candidature à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 7977 - MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES SUPPLEMENTAIRES DU SELECT'OM DE MOLSHEIM.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté la mise en place de conteneurs enterrés sur le parking de l'école (délibération n° 7885 du 16 juin 2016).

Il est constaté trop souvent que les conteneurs présents ne sont pas suffisants.

M. le Maire propose la mise en place de trois conteneurs enterrés supplémentaires sur le parking de l'école (verre, plastique et papier) à côté de ceux déjà en place, pour un coût prévisionnel de 15 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité plus deux abstentions (Mesdames Pascale AMANN et Christine SCHREIBER),

- **DECIDE** la mise en place de trois conteneurs supplémentaires (verre, plastique et papier) à côté du parking de l'école,
- **PREND NOTE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2017 de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7978 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

- VU la loi n° 200-295 du 05 avril 2000, ainsi que les articles L 2123-20 à L 2123-23,
- VU la loi du 27 février 2002 (articles 81 et 96), ainsi que les articles L 2123-20 à L 2123-24,
- VU le décret n° 2008-198 du 27 février 2008 portant majoration des personnels à effet du 1^{er} mars 2008,
- VU le barème des indemnités de fonction brutes mensuelles pour la strate de population de 1 000 à 3 499 habitants dont dépend la Commune d'OTTROTT, fixant le taux maximal de :
- l'indemnité du Maire à 42 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur,
 - à 15,45 % de ce même indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, l'indemnité mensuelle brute des Adjointes,
 - à 6 % de ce même indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur l'indemnité du conseiller municipal nommé à la fonction de référent technique station verte chargé de communication entre la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile.
- VU les délibérations du Conseil Municipal adoptant, lors du renouvellement des mandats, respectivement en 1995 (n° 4786) et 2001 (n° 6511) et 2008 (n° 7168) et 2014 le régime des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes majoré de 10 % en application des articles L 2123-22, L 2123-23, L 2123-24 au titre des communes touristiques,

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (plus 7 abstentions car élus concernés),

- **DECIDE**, avec effet au 1^{er} janvier 2017 de modifier les termes des délibérations N° 7674 et 7678 du 10 avril 2014 :
 - Le taux maximal de 42 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, majoré de 10 % pour communes touristiques, en ce qui concerne le régime indemnitaire brut mensuel du Maire,
 - Le taux maximal de 15,45 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, majoré de 10 % pour communes touristiques, en ce qui concerne le régime indemnitaire brut mensuel respectif des Adjointes,
 - Le taux maximal de 6 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, en ce qui concerne le conseiller municipal nommé à la fonction de référent technique station verte chargé de communication entre la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile.

N° 7979 - AMENAGEMENT DE LA RUE DES TEMPLIERS – AUTORISATION A M. LE MAIRE DE LANCER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire et son Adjoint, Francis VOEGEL, rappellent aux Conseillers Municipaux que les travaux d'aménagement de la rue des Templiers sont prévus en 2017 et inscrits au Budget primitif Commune.

M. le Maire rappelle que ce projet consistera en la mise en état des réseaux secs, des canalisations d'eau potable et de la voirie.

Le montant des travaux est estimé à 240 000 € HT.

Les travaux se feront à l'automne 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération d'aménagement de la rue des Templiers,
- **ADOPTE** le montant estimatif des travaux de 240 000 € HT,

- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget primitif 2017 Commune,
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7980 - AMENAGEMENT DE LA RUE DES TEMPLIERS – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire et son Adjoint, Francis VOEGEL, rappellent aux Conseillers Municipaux que les travaux d'aménagement de la rue des Templiers sont prévus en 2017 et inscrits au Budget primitif Commune.

M. le Maire rappelle que ce projet consistera en la mise en état des réseaux secs, des canalisations d'eau potable et de la voirie.

Le montant des travaux est estimé à 240 000 € HT.

Les travaux se feront à l'automne 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération d'aménagement de la rue des Templiers,
- **ADOpte** le montant estimatif des travaux de 240 000 € HT,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget primitif 2017 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7981 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'OTTROTT ET LE COMITE DU BAS-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - ESPACE SANS TABAC.

M. Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la proposition de convention de partenariat entre la Commune d'OTTROTT et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la mise en place d' « Espace sans Tabac ».

La Ligue contre le cancer lutte dans trois directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage ; actions pour les malades et leurs proches ; recherche.

L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.

La Commune s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur l'aire de jeux pour enfants située Avenue des Myrtilles,
- faire parvenir l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur ledit espace dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la convention,
- faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue,
- faire figurer dans la signalisation des Espaces sans tabac, la mention "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** la mise en place d'un espace sans tabac à OTTROTT,
- **INTERDIT** la consommation de tabac sur l'aire de jeux pour enfants située Avenue des Myrtilles à OTTROTT,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune d'OTTROTT et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7982 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'OTTROTT (ACSO) POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DU VILLAGE 2017.

M. Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un courrier de l'Association Culturelle et Sportive d'OTTROTT en date du 27 mars 2017 sollicitant une subvention de la part de la Commune dans le cadre de l'organisation de la fête du village 2017 qui aura lieu les 26 et 27 août.

Il rappelle que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2017 – Divers Subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la demande de l'ACSO de solliciter une subvention de la part de la Commune dans le cadre de l'organisation de la fête du village 2017,
- **ADOpte** le montant de la subvention accordée à 3 000 €,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget primitif 2017 Commune, compte 6574, Divers,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7983 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – CHANGEMENT DE DENOMINATION : AVENANT N° 1 DE TRANSFERT.

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué la Mission Maîtrise d'œuvre du projet de « Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire » au Cabinet HEMMERLE-BERGMANN Architectes en date du 8 décembre 2016 (DCM N° 7931), situé 3 rue du Général de Lattre de Tassigny 67300 SCHILTIGHEIM.

Depuis le 7 novembre 2016, le Cabinet HEMMERLE-BERGMANN Architectes a changé de nom pour : BERGMANN et Associés Architectes, sise 3 rue du général de Lattre de Tassigny 67300 SCHILTIGHEIM.

Pour rappel, la procédure MAPA pour la maîtrise d'œuvre s'est déroulée du 05.10.2016 au 03.11.2016.

Dans le cadre du changement de nom de la société, un avenant n° 1 de transfert est nécessaire, suite à la réception du courrier de BERGMANN et Associés Architectes en date du 08.02.2017 nous informant du changement de dénomination.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** du changement de dénomination du Cabinet HEMMERLE-BERGMANN Architecte à BERGMANN et Associés Architectes,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 de transfert correspondant au changement de nom du Cabinet HEMMERLE-BERGMANN Architectes à BERGMANN et Associés Architectes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7984 – DIVERS – INFORMATIONS.

a) Elections législatives 2017.

M. le Maire rappelle aux conseillers que les élections législatives se tiendront les dimanches 11 et 18 juin prochain.

b) Police pluri-communale de ROSHEIM.

M. Le Maire fait part aux conseillers des interventions sur OTTROT de la police pluri-communale de ROSHEIM qui est mandatée depuis le 01.03.2017. Une mise à jour des arrêtés de signalisation et des panneaux va être faite dans les rues du village.

M. le Maire et son Adjoint, M. Francis VOEGEL, informent les conseillers qu'un arrêté permanent du Maire a été rédigé et signé pour régler l'accès à la forêt d'OTTROT.

c) Mise en place de bennes enterrées au Herrenberg.

M. Le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM finance en 2017 la mise en place de bennes enterrées dans les communes qui le souhaitent. Des bennes enterrées sur Sélect'Om étant déjà mises en place au parking de l'école (Avenue des Myrtilles), il est souhaité de mettre ces 3 bennes (verre, papier/carton et plastique) au lieu-dit Herrenberg.

d) Plusieurs dates à retenir le samedi 20 mai 2017 :

- 25 ans de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim à ROSHEIM.,
- Animation sur l'optimisme à la bibliothèque. Inscriptions recommandées,
- Concert de Printemps à SEEBACH.

e) Panneau d'information sur les Tiques.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, fait part aux conseillers de la mise en place d'un panneau d'information sur les dangers des tiques à l'aire de jeux, Avenue des Myrtilles.

f) Jumelage OTTROT-SEEBACH à SEEBACH le 2 juillet 2017.

Francis FEGER, Adjoint, rappelle que le 2 juillet prochain est organisé le 50^{ème} anniversaire du jumelage avec SEEBACH à SEEBACH. Les inscriptions doivent se faire rapidement auprès de la Mairie.

g) ESR (Electricité de Strasbourg Réseaux) a changé de nom :

Jean AUFDERBRUCK, Conseiller municipal, informe les conseillers municipaux que l'ESR a changé de nom en STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX depuis le 01.01.2017.

h) Marché de Pâques :

Philippe POULAIN, parle au nom de la Présidente de Festiv'Ottrott, Jeannine FEGER, pour remercier les personnes bénévoles présentes au marché de Pâques du 9 avril dernier et les conseillers municipaux présents. Ce fût un grand succès avec une quarantaine d'exposants.

i) Lotissement le Vignoble.

Les premières constructions pourraient commencer courant de l'été 2017.

La séance prend fin à 21h45.

*Procès-verbal des délibérations certifié
exécutoire*

- Transmis à la Sous-préfecture le 15.05.2017

- Publié ou notifié le 15.05.2017

Document certifié conforme

OTTROT, le 15.05.2017

Le Maire,